

# Réforme du fonctionnement de l'Agence

Dans tous les domaines qui relèvent de son fonctionnement interne, l'ESA doit en permanence s'adapter à l'évolution des besoins et des normes, mais aussi améliorer ses règlements et procédures. C'est en effet le seul moyen de garantir une gestion optimale de l'Agence et de ses programmes. Dans l'Agenda 2007, le Directeur général a fixé plusieurs objectifs et décrit les réformes nécessaires pour les atteindre, réformes encouragées et soutenues par le Conseil et le Comité administratif et financier (AFC). Lors de sa session ministérielle de Berlin en décembre, le Conseil a vivement encouragé le Directeur général à faire usage des procédures et outils les plus modernes dans l'exercice des activités quotidiennes de l'Agence, soulignant la nécessité d'adapter le fonctionnement de celle-ci à un contexte en mutation.

Pour faciliter la définition et la mise en œuvre des réformes inter-Directions, un nouveau Directeur des Réformes a été nommé : Jörg Feustel-Büechl, qui a pris ses nouvelles fonctions le 1er septembre. Un certain nombre de projets de réformes inter-directions ont déjà été engagés sous sa conduite, notamment :

- l'élaboration d'une politique de gestion des risques de l'ESA et de procédures adaptées au niveau de l'Agence et des différents programmes ;
- l'introduction d'une fonction de contrôle de gestion à l'échelle de l'Agence ;
- l'introduction de plans de projets et de revues de projets intégrées.
- la revue de la structure du budget général et de la politique d'imputation ;
- le projet de Systèmes d'information corporatifs est en cours

Le projet qui porte sur l'instauration d'une politique globale de gestion des risques inclut un ensemble cohérent de procédures s'y rapportant. Grâce à ces mesures, qui s'ajoutent aux plans de projets et à la collecte d'informations via le système de contrôle intégré de l'Agence, la gestion des risques au niveau global et de chaque programme bénéficiera du haut degré

de priorité qu'exige une gestion efficace et efficiente des activités de l'ESA.

La mise en place d'un système de contrôle de gestion à l'échelle de l'Agence, mais aussi les nouvelles fonctions de contrôleur de gestion au niveau corporatif et unités de gestion, devraient permettre de disposer d'une meilleure vue d'ensemble de l'état d'avancement de toutes les activités et d'améliorer ainsi la gestion budgétaire et programmatique de l'Agence. Dans un premier temps, un système de reporting sur l'exécution des budgets en cours d'exercice a été mis en œuvre.

Des plans de projets ont également déjà été élaborés pour de multiples projets, programmes et activités de l'Agence. Ils renferment des informations cruciales en termes de techniques, de coûts et de calendriers ainsi que d'autres précisions liées à l'exécution de chaque projet. Le plan de projet sert de référence pour la mise en œuvre de revues de projets intégrées au niveau de la Direction générale. Il contribuera également à définir l'orientation générale des activités et à parfaire la connaissance et la gestion des risques des projets.

La réforme de la structure du budget général et de la politique d'imputation a déjà débouché sur un certain nombre d'améliorations et de simplifications visant un meilleur contrôle ainsi qu'une transparence et une efficacité accrues de l'utilisation des fonds.

Le projet de Systèmes d'information corporatifs (CIS) permettra de disposer d'un support IT solide et fiable pour les réformes en cours, en particulier pour les Plans de projets, pour les procédures de contrôle de gestion à l'échelle de l'Agence et du plan à long terme. De plus, il permettra de disposer de directives pour la gestion du CIS, incluant architecture technique et application de références, procédures pour assurer l'emprise adéquate du CIS et une politique CIS pour l'Agence.

Au cours des prochains mois, ces mesures seront systématiquement améliorées et affinées pour assurer une exécution optimale des programmes de l'ESA.